

CARL-MOVE

Conjuguer pédagogie et mobilité

Carl-Move, le service de covoiturage courte distance effectué par les auto-écoles a fait ses premiers tours de roues dans l'agglomération lyonnaise.



Les auto-écoles ne sont pas directement rémunérées mais collectent des points qu'elles peuvent transformer en cartes cadeaux.

Carl-Move est parti d'un constat simple. Tandis qu'il était en formation à la conduite, **Cyprien Bardonnet**, fondateur de Carl-Move et habitant de la banlieue lyonnaise, allait fréquemment chercher en fin de leçon l'élève suivant à son domicile, avant d'être lui-même ramené chez lui. Par ailleurs, il voyait souvent passer des véhicules-école avec l'élève au volant et le moniteur à côté, sans personne à l'arrière du véhicule. « Compte tenu de l'engouement pour le covoiturage, j'ai pensé qu'il serait intéressant et utile de créer une plateforme sur laquelle les auto-écoles pourraient enregistrer leurs trajets afin de transporter des passagers », se souvient le jeune lyonnais. Il développe alors un projet de service baptisé Carl-Move testé en mai 2017 à Autun, en Saône-et-Loire.

Développer des compétences dans le cadre du REMC

Depuis le projet a bien mûri. Car si Carl-Move offre effectivement un service de mobilité pour les utilisateurs de la plateforme, il met également l'accent sur la pédagogie pour l'apprenti conducteur. « Le but consiste à apporter

de nouvelles compétences aux élèves en fin de formation (compétence 4 du REMC), explique Cyprien Bardonnet. Cela permet, par exemple, à l'élève d'apprendre à gérer son stress lorsqu'il conduit avec une personne qu'il ne connaît pas forcément dans la voiture, ce qui lui sera utile lors de l'examen pratique. C'est aussi un moyen d'apprendre à préparer un itinéraire, à gérer la montée et la descente de passagers de façon sécurisée ou encore de prendre conscience de l'impact écologique grâce à une calculatrice carbone incluse dans l'application. »

Concrètement, les utilisateurs du service souhaitant effectuer un trajet sont invités à faire part de leur requête sur le site entre 48 heures et 1 heure à l'avance. Les trajets ne doivent pas excéder 20 km afin de ne pas durer pendant toute la leçon et de permettre à l'enseignant d'analyser avec son élève l'influence qu'a eu le passager sur sa conduite. Par ailleurs, précise Cyprien Bardonnet, « Carl-Move n'a pas pour vocation de concurrencer les taxis et les VTC ». Les auto-écoles inscrites sur le site peuvent prendre connaissance des demandes et accepter telle ou telle course. Dans ce cas, l'utilisateur est averti par un sms d'acceptation et l'école de conduite reçoit le numéro de téléphone du covoituré pour l'avertir de son arrivée.

Un système de récompenses pour les auto-écoles

Cette prestation facturée 35 centimes du kilomètre à l'utilisateur permet de faire fonctionner le service (locaux, serveurs et personnel), mais aussi de couvrir les frais d'assurance.

Pour leur part, les écoles de conduite ne sont pas directement rémunérées, mais elles ou leurs enseignants collectent des points qui peuvent être transformés en cartes cadeaux d'une valeur allant jusqu'à 200 euros ou en don pour des associations. Enfin, selon Cyprien Bardonnet, « Carl-Move donne une image positive de l'auto-école en l'ancrant dans une démarche écologique ». Pour l'heure, Carl-Move est essentiellement disponible en région lyonnaise, mais a pour vocation de se développer dans le reste de la France. ■

S. A.

En Bref...

DEKRA OUVRE SON PREMIER CENTRE PARISIEN

Dekra pose ses bagages au 2^{ème} étage de la Gare du Nord à Paris pour l'ouverture de son premier



centre d'examen agréé au passage de l'ETG dans la Capitale. Ce centre accueille les candidats trois jours par semaine (mercredi, vendredi et samedi). Le passage de l'examen s'effectue sur tablette individuelle et les résultats de l'examen sont communiqués par mail au candidat sous 48 heures. Avec l'ouverture de cette nouvelle salle, Dekra compte désormais 80 centres d'examen en France.



01 43 47 52 50
contact@carene.fr

**Vous enseignez ?
Nous assurons !**

Assurances Auto-Moto-Ecoles
et Centres de Formation Professionnelle

www.carene.fr
92 rue de Richelieu 75002 Paris
PARIS - LYON - VALENCE
RCS Paris 652 044 249 - Orias n° 07 000 004 - www.orias.fr

carene
assurances